EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND

En abrégé « EUROFUNDLUX » 10-12, Avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 82461

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Il est porté à la connaissance des actionnaires du compartiment Dynamic Multimanager que les modifications suivantes ont été décidées par le Conseil d'Administration et prendront effet le 23 janvier 2017 :

Changement de dénomination	
Dynamic Multimanager	Multi Smart Equity- MuSE
Changement de politique d'investissement	
Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs nets dans des parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou autres OPC) de type actions, mixte et/ou flexible. Le Compartiment pourra également investir dans des parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou autres OPC) de type obligataire, monétaire et/ou de liquidités ayant un portefeuille titres avec rating majoritairement investment grade (c'est-à-dire émis par des émetteurs ayant une capacité adéquate de remplir leurs engagements financiers). Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés pour les besoins de la couverture des risques d'une part et en vue d'une efficace gestion du portefeuille de l'autre.	L'objectif du compartiment est de surperformer l'indice MSCI World Price, valorisé en EUR. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière dont les titres sont librement négociables qui est fourni par MSCI et qui a pour objectif de mesurer le rendement des marchés développés. Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment échangera un flux d'intérêts variable contre la performance positive ou négative de l'indice BofAML Global Style Index NTR EUR par le biais d'un total return swap, avec une institution de premier niveau (Merrill Lynch International London), intervenant en qualité de contrepartie de dérivés de gré à gré. Les avoirs nets du compartiment sont principalement investis en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire, en liquidités constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit, ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, sans restriction géographique. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis jusqu'à concurrence de 30% en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire, en liquidités constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit, ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui
	exercent leurs principales activités dans des pays émergents.
Changement de la commission de gestion (classe « B »)	
maximum 1,8% p.a.	maximum 0.95% p. a.
Changement de la commission de performance	
Le gestionnaire reçoit une commission de performance de 20% pour la classe A lorsque le rendement du compartiment au cours d'une période de référence dépasse celui enregistré par le «benchmark». Elle est calculée mensuellement suivant les dispositions du Chapitre 14 du Prospectus.	Le gestionnaire recevra une commission de performance de 30% pour la classe A et P lorsque le rendement du compartiment, au cours d'une période de référence, dépasse celui enregistré par le «benchmark de référence» mentionné ci-dessous. Elle sera calculée mensuellement suivant les dispositions du Chapitre 14 du Prospectus

Les actionnaires du compartiment concerné qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant un délai d'un mois, soit du 23 décembre 2016 au 22 janvier 2017.

En outre les actionnaires de la classe « G » et les actionnaires de la classe « P » verront le minimum de souscription subséquente diminuer de 25.000 EUR à 500 EUR, et les actionnaires de la classe « I » verront le minimum de souscription subséquente diminuer de 5.000.000 EUR à 1.000.000 EUR.

Le Prospectus daté 23 janvier 2017 et les Informations clés pour l'investisseur mis à jour peuvent être obtenus sur demande auprès du siège social de la Société ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 23 décembre 2016 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION